

Question 21/2: Calcul des droits perçus pour l'utilisation des fréquences

1 Exposé de la situation ou du problème

Le projet de nouvelle Question visé ici répond à l'une des préoccupations les plus pressantes de nombre de pays en développement et notamment de PMA qui éprouvent des difficultés à élaborer leur modèle national de calcul des redevances des fréquences.

Par ailleurs, dans plusieurs réglementations, la ressource "fréquence" relève du domaine public. Par conséquent, son usage, qui risque de ne pas être équitablement réparti, doit être justement rémunéré dans le cadre d'une gestion rationnelle du patrimoine public. Les techniques de partage, de segmentation ou d'accès à de nouvelles fréquences ou de réaménagement du spectre ne sont plus suffisantes pour assurer une bonne gestion. Il faut par conséquent procéder à une valorisation de ce spectre des fréquences. Toutefois, cette valorisation devrait tenir compte de la nature du service offert, de la bande utilisée et du destinataire final (activités grand public, etc.).

Cette valorisation doit être adaptée aux nouvelles tendances d'utilisation et de partage du spectre, compte tenu des caractéristiques socio-économiques de chaque pays. Elle est particulièrement urgente pour l'évaluation des bandes très demandées et de celles qui sont susceptibles de le devenir avec les technologies de pointe comme la bande des 2 GHz utilisée pour les systèmes IMT-2000.

Il est à rappeler que les aspects économiques de la gestion du spectre ont été traités dans le Manuel de l'UIT-D sur les aspects économiques, administratifs et réglementaires de la gestion nationale du spectre et dans le Rapport de l'UIT-R SM.2012. Ce rapport décrit notamment les trois principales approches de financement de la gestion nationale du spectre ainsi que leurs principaux avantages et inconvénients: (financement par le budget national, par le prélèvement de redevances ou taxes d'utilisation du spectre et par le recours à des adjudications publiques). Il expose également les approches économiques utilisées pour promouvoir une gestion nationale du spectre (assignation au terme de procédures d'évaluation comparative; assignations aléatoires; assignations au terme d'adjudications publiques; droits d'utilisation du spectre transférables et flexibles; tarification incitative des redevances et taxes de concession, etc.).

Ainsi, l'élaboration d'un modèle national de calcul de redevance des fréquences est un problème très complexe, qui est la source de grandes difficultés pour nombre de pays en développement et notamment de PMA pour lesquels néanmoins ce problème se pose avec beaucoup d'acuité. La Question proposée ici contribuera à répondre à ces préoccupations.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

L'étude proposée traite des méthodes de calcul des différentes taxes, redevances, etc., qui sont prélevées auprès des utilisateurs du spectre. Les points à traiter dans le cadre de cette nouvelle Question sont les suivants:

- a) Etablissement, sous format électronique, d'une structure de document regroupant les formules de calcul et les montants des redevances de fréquences appliqués par les différents pays pour les différents usages des radiocommunications dans les différentes bandes de fréquences. Cette base de données sera mise à la disposition des pays membres de l'UIT et devra être mise à jour à intervalles réguliers.

- b) Elaboration d'un rapport traitant des points suivants:
- Analyse des différentes méthodes, formules et approches appliquées actuellement par les différents pays pour le calcul des redevances de fréquences, assortie d'une étude comparative mettant clairement en évidence:
 - les approches et les principes de calcul des droits d'utilisation des fréquences;
 - les justificatifs et les motivations de chaque approche;
 - la façon dont ces approches contribuent à la promotion et à l'efficacité de la gestion du spectre;
 - les avantages et les inconvénients de chaque approche (volet socio-économique, technique, etc.).
 - Eléments de base pouvant être pris en compte pour l'élaboration de nouvelles formules ou la révision des formules existantes.
 - Comment créer une cohérence et une complémentarité entre les processus de réaménagement du spectre et la valorisation économique des fréquences.

3 Description des résultats escomptés

Une structure de documents électroniques et des liens permettant d'accéder aisément aux données sur les formules de calcul des redevances de fréquence pour les utilisateurs du spectre des fréquences radioélectriques dans différents pays. Le BDT est prié de coordonner la participation avec les pays qui n'ont pas accès au web, en leur fournissant sur demande un exemplaire imprimé.

Un rapport sur les différentes formules appliquées actuellement par les différents pays pour le calcul des redevances de fréquences.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Une première version des résultats est demandée pour mi-2003.

Une mise à jour régulière devrait être effectuée ultérieurement.

5 Auteurs/coauteurs

Cette Question, qui a été soumise à la CMDT-02 et a été reconnue comme très importante pour les pays en développement et les PMA, revêt un caractère urgent.

6 Origine des contributions requises

Des contributions sont attendues des gestionnaires du spectre (administrations, régulateurs) sur:

- la structure des informations devant être mises à disposition et le(s) différent(s) questionnaire(s) à adresser aux Etats Membres en vue de collecter les informations nécessaires pour alimenter la base de données;
- analyse des réponses et du rapport;
- des contributions sont aussi attendues des utilisateurs du spectre (opérateurs, etc.) qui doivent s'acquitter des redevances en question, pour l'analyse des réponses et du rapport;
- des réponses au(x) questionnaire(s) de la part des Etats Membres.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude:

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	X	X	X
Régulateurs des télécommunications	X	X	X
Fournisseurs (opérateurs) de services	X	X	-
Fabricants	-	-	-

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Ces résultats pourraient être utilisés en premier lieu par les gestionnaires du spectre des fréquences en vue d'identifier les éléments de base à prendre en compte lors de l'élaboration d'un modèle national de calcul des redevances de fréquences pour les différents utilisateurs du spectre des fréquences radioélectriques dans les différentes bandes de fréquences.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Les résultats seront mis à disposition de tous les Etats Membres à titre gracieux (documents sur support papier, web et CD-ROM). Une lettre circulaire de l'UIT devra informer les Etats Membres des résultats de cette étude et les inviter à utiliser ces résultats lors de l'élaboration de leur modèle national de valorisation du spectre des fréquences.

8 Méthode proposée pour traiter cette Question

Compte tenu du fait que cette Question, très importante et urgente pour les pays en développement, et notamment les PMA, touche aussi au domaine des radiocommunications et que la CE 1 de l'UIT-R a déjà acquis une certaine expérience en la matière, il est proposé de traiter cette Question dans le cadre du **groupe de travail mixte** déjà créé en vue de la mise en oeuvre de la Résolution 9 (CE 2 UIT-D/CE 1 UIT-R).

Des réunions spécifiques sur cette Question devront être programmées par ce groupe durant la période 2002-2003.

9 Besoins de coordination de l'étude

Une coordination entre l'UIT-D et l'UIT-R est requise. Elle devrait être effectuée dans le cadre du Groupe de travail mixte sur la Résolution 9.

Par ailleurs, une coordination avec la CE 1 de l'UIT-D est nécessaire (Question 12/1).
